



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique d'aménagement du territoire

Question écrite n° 51089

Texte de la question

Le 3 avril dernier à La Sorbonne, lors d'un colloque européen, « Aménagement et développement durable du territoire », M. le Premier ministre a annoncé la création prochaine d'une Fondation pour le développement durable. M. Louis Mermaz demande à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement de bien vouloir lui indiquer la date de création de cette fondation et les missions qui lui seront confiées.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la date de création et à la définition des missions de la Fondation pour le développement durable. Lors du colloque européen « Aménagement et développement durable du territoire » du 3 avril 2000, le Premier ministre a rendu hommage à la réflexion menée au sein du Comité de coordination des sciences de la planète et de l'environnement qui a donné une impulsion nouvelle aux recherches sur la biodiversité, le changement climatique et les risques majeurs. Et c'est pour prolonger cette réflexion qu'il a souhaité que soit « lancée une fondation sur le développement durable qui devrait trouver d'emblée une dimension européenne. Cette fondation animerait des réseaux d'experts français et européens qu'elle associerait ainsi plus efficacement aux décisions. Elle permettrait aussi de nouer un dialogue informel entre les associations, les entreprises, les scientifiques et les décideurs publics sur les questions clés du développement durable pour faire émerger des propositions ». Au vu de l'importance des missions qui seront confiées à cette fondation, et du fait de son insertion souhaitée dans un cadre européen, il a semblé souhaitable qu'une réflexion complémentaire soit menée, en particulier pour effectuer une analyse comparative des homologues européens, et établir des liens avec les plus efficaces d'entre eux. Le déroulement de cette mission pour mieux définir les caractéristiques souhaitables de la Fondation du développement durable est une garantie de pérennité et de pertinence de cette institution.

Données clés

Auteur : [M. Louis Mermaz](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51089

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2000, page 5454

Réponse publiée le : 5 février 2001, page 784